N° 682 du Lundi 02 Novembre 2026 Prix: 250 FCFA / Hors du Togo: 1 € Hebdomadaire Togolais d'Information

EXPO BELGRADE 2027 :

ADEBAYOR DEVIENT L'AMBASSADEUR DE JEU DU TOGO

P.5



Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 682 du 02 Novembre 2026



Du sommet de Moscou aux emplois de demain

P.3

LE PARI DE FAURE GNASSINGBE



CEDEAO-AES :

LE TOGO REFUSE LA LOGIQUE DU CHOIX ET MISE SUR LE DIALOGUE POUR PRESERVER L'UNITE REGIONALE

P.2



Souveraineté constitutionnelle

LES LEÇONS DE DROIT DE Pr DANDI GNAMOU QUI BOUSCULENT LES INTERPRETATIONS POLITIQUES

La souveraineté d'un peuple ne se décrète pas de l'extérieur

P.7

Bourses d'études, projets agricoles et coopération culturelle :

P.4

LE TOGO ET LA RUSSIE SIGNENT TROIS NOUVEAUX ACCORDS

Révolution numérique et scientifique dans les collèges et lycées du Togo :

LE GOUVERNEMENT DOTE LES ETABLISSEMENTS D'EQUIPEMENTS DE POINTE

P.9

Université de Kara

P.8

LA REDUCTION DU PRIX DU TRANSPORT ETUDIANT, UNE MESURE SOCIALE QUI SOULAGE LE BUDGET DES APPRENANTS

Rapprochement communautaire

LA CEDEAO MOBILISE LES MEDIAS A KPALIME AUTOUR DE SES PROJETS DE DEVELOPPEMENT AU TOGO

P.7

EDITORIAL ENTRE LA CEDEAO ET L'AES, LE CHOIX DU DIALOGUE



L'Afrique de l'Ouest traverse sans doute l'une des périodes les plus délicates de son histoire récente. Le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO a profondément modifié les équilibres institutionnels régionaux et soulevé de nombreuses interrogations sur l'avenir de l'intégration ouest-africaine. Dans ce contexte marqué par les incertitudes, les tensions et les repositionnements diplomatiques, une question essentielle se pose : faut-il choisir un camp ou construire des passerelles ?

La position du Togo mérite à cet égard une attention particulière. Depuis plusieurs années, Lomé défend une approche qui refuse les logiques de confrontation et privilégie la préservation du dialogue. Cette posture ne relève ni de l'ambiguïté ni de l'équilibrisme diplomatique. Elle procède d'une conviction profondément ancrée dans l'histoire et la géographie de la région : les peuples ouest-africains ont un destin commun qui dépasse les divergences politiques du moment.

Pays fondateur de la CEDEAO en 1975, le Togo n'a jamais remis en cause son attachement au projet communautaire. Bien au contraire. Il continue de considérer l'intégration régionale comme l'un des instruments les plus efficaces pour promouvoir la paix, les échanges économiques, la mobilité des populations et le développement partagé. Mais cet engagement ne conduit pas les autorités togolaises à ignorer les réalités nouvelles qui ont émergé dans l'espace sahélien.

Les pays de l'Alliance des États du Sahel demeurent des voisins, des partenaires commerciaux, des alliés sécuritaires et, surtout, des peuples liés depuis des générations aux autres nations ouest-africaines. Les frontières institutionnelles ne peuvent effacer les liens humains, les échanges économiques, les solidarités culturelles ou les défis communs auxquels la région reste confrontée.

C'est précisément pour cette raison que le Togo refuse de se placer dans une logique de choix entre la CEDEAO et l'AES. Une telle approche serait non seulement réductrice, mais également contraire aux intérêts des populations. Car les menaces qui pèsent sur la région ne connaissent ni frontières administratives ni appartenances institutionnelles. Terrorisme, criminalité transnationale, insécurité alimentaire, défis énergétiques, commerce régional ou mobilité des personnes imposent des réponses concertées.

Lomé a ainsi fait le choix du pragmatisme et de la responsabilité. En acceptant de participer aux efforts de facilitation entre la CEDEAO et les pays de l'AES, le Togo s'est positionné comme un artisan de rapprochement plutôt que comme un acteur de division. Son rôle n'est pas de trancher entre les parties, mais de maintenir ouvertes les voies du dialogue à un moment où les incompréhensions risquent d'alimenter des fractures durables.

Cette démarche traduit une certaine idée de l'intégration régionale. Une intégration qui ne se limite pas aux textes, aux sommets ou aux institutions, mais qui s'incarne dans la capacité des États à préserver ce qui les unit malgré ce qui les oppose. Une intégration qui place les intérêts des populations avant les considérations conjoncturelles. Une intégration qui privilégie la concertation à la rupture et la médiation à l'affrontement.

Il serait illusoire de croire que les difficultés actuelles peuvent être résolues rapidement. Les divergences existent et elles sont parfois profondes. Mais l'histoire enseigne que les crises les plus complexes trouvent rarement leur solution dans l'isolement ou la confrontation permanente. Elles trouvent davantage leur issue dans la patience diplomatique, l'écoute mutuelle et la recherche de compromis.

Le Togo semble avoir parfaitement compris cette réalité. Sa démarche repose sur une idée simple mais essentielle : préserver les relations avec la CEDEAO tout en maintenant des liens constructifs avec les pays de l'AES n'est pas une contradiction. C'est au contraire une nécessité stratégique pour l'avenir de la région.

Plus que jamais, l'Afrique de l'Ouest a besoin de pays capables de construire des ponts lorsque d'autres érigent des barrières. Elle a besoin d'acteurs qui considèrent le dialogue non comme un signe de faiblesse, mais comme la condition indispensable de toute réconciliation durable.

Dans une région confrontée à d'immenses défis sécuritaires, économiques et sociaux, le véritable enjeu n'est pas de savoir qui a raison ou qui a tort. Il est de préserver les conditions d'un avenir commun. C'est cette voie que défend aujourd'hui le Togo : celle de la cohésion régionale, du respect mutuel et du dialogue permanent.

Et dans les circonstances actuelles, c'est sans doute la plus sage des options.

Germain POULI

CEDEAO-AES :

LE TOGO REFUSE LA LOGIQUE DU CHOIX ET MISE SUR LE DIALOGUE POUR PRESERVER L'UNITE REGIONALE

Fidèle à ses engagements communautaires tout en maintenant des relations étroites avec les pays de l'Alliance des États du Sahel, le Togo défend une voie de médiation et de pragmatisme pour préserver la cohésion de l'Afrique de l'Ouest.

Dans un contexte marqué par la reconfiguration du paysage institutionnel ouest-africain, le Togo s'affirme comme l'un des principaux artisans du dialogue régional. Pays fondateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il continue de promouvoir une vision de l'intégration fondée sur la concertation, la solidarité et la recherche de solutions consensuelles. Face aux tensions entre la CEDEAO et les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), Lomé refuse toute logique de rupture et plaide pour le maintien des passerelles entre les différentes composantes de la région.

Cette posture s'inscrit dans une longue tradition diplomatique qui fait du dialogue un instrument privilégié de stabilité et de coopération. Pour les autorités togolaises, l'avenir de l'Afrique de l'Ouest ne peut être construit sur l'exclusion ou l'opposition permanente entre États. Il doit au contraire s'appuyer sur la préservation des acquis de l'intégration régionale et sur la capacité des pays à continuer de travailler ensemble malgré leurs divergences.

Un engagement historique au service de l'intégration ouest-africaine

Depuis la signature du traité de Lagos en 1975, qui a donné naissance à la CEDEAO, le Togo occupe une place particulière dans le processus d'intégration régionale. Cette participation fondatrice témoigne d'un engagement ancien en faveur d'une Afrique de l'Ouest plus solidaire, plus intégrée et plus prospère.

Pendant près d'un demi-siècle, le pays a accompagné les différentes étapes de la construction communautaire, convaincu que la libre circulation des personnes, l'intensification des échanges économiques et la coopération entre les États constituent des leviers essentiels de développement.

Pour Lomé, cette fidélité au projet communautaire demeure intacte. Elle ne signifie cependant pas une adhésion passive ni un refus du débat sur l'évolution des institutions régionales. Le Togo considère au contraire que le renforcement de la CEDEAO passe également par une réflexion permanente sur son fonctionnement, son efficacité et sa capacité à répondre aux attentes des populations ouest-africaines.

Une diplomatie de pont entre la CEDEAO et l'AES

La crise née du retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO a profondément modifié les équilibres institutionnels de la région. Toutefois, pour le Togo, cette rupture politique ne saurait effacer les liens historiques, humains, économiques et sécuritaires qui unissent les peuples ouest-africains.

C'est dans cet esprit que Lomé a accepté de jouer un rôle de facilitation entre la CEDEAO et les pays de l'AES. Aux côtés d'autres acteurs régionaux, le Togo a contribué au maintien du dialogue entre des partenaires dont les relations se sont progressivement détériorées.

La rencontre organisée à Lomé en avril 2026 entre des représentants de la CEDEAO et de l'AES illustre cette volonté de préserver les canaux de communication et de favoriser les échanges malgré les désaccords. Pour les autorités togolaises, même lorsque les divergences politiques sont profondes, il demeure indispensable de maintenir les espaces de discussion susceptibles de favoriser des rapprochements futurs.

Ni rupture avec l'AES, ni éloignement de la CEDEAO

La spécificité de la position togolaise réside dans sa volonté de concilier ses engagements communautaires avec le maintien de relations constructives avec les États sahéliens.

Lomé estime que les défis auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée dépassent largement les cadres institutionnels. Les questions liées à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme, aux échanges commerciaux, à la mobilité des populations, à l'énergie ou encore au transport exigent une coopération permanente entre les pays de la région.

Du sommet de Moscou aux emplois de demain :

LE PARI DE FAURE GNASSINGBE



Entre souveraineté, diversification des partenariats et opportunités pour la jeunesse, le Togo veut faire de la diplomatie un outil concret de transformation économique et sociale.

La participation du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, au Troisième Sommet Russie-Afrique à Moscou dépasse le cadre protocolaire d'un rendez-vous diplomatique. Elle s'inscrit dans une vision plus large : celle d'un Togo qui cherche à diversifier ses partenariats, renforcer sa souveraineté économique et créer davantage d'opportunités pour sa population, en particulier pour les jeunes.

Dans un contexte international marqué par les recompositions géopolitiques et la concurrence entre puissances économiques, le Togo fait le choix d'une diplomatie pragmatique, fondée sur ses intérêts nationaux. L'objectif n'est pas d'appartenir à un camp, mais de multiplier les opportunités susceptibles d'accélérer le développement du pays dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'agriculture, l'industrie, la santé, le numérique ou encore la formation.

Cette approche repose sur un principe simple : la coopération internationale n'a de sens que lorsqu'elle produit des résultats tangibles. Les accords et les rencontres de haut niveau doivent se traduire par des investissements, des transferts de compétences, la création d'emplois et le renforcement des capacités nationales. La réussite diplomatique se mesure moins par les déclarations que par ses retombées concrètes dans la vie des citoyens.

Le Togo dispose pour cela d'atouts importants. Son port en eau profonde, sa position logistique stratégique en Afrique de l'Ouest et sa stabilité institutionnelle lui offrent des possibilités considérables. L'enjeu est désormais de transformer ces avantages en création de valeur, en développement industriel et en croissance durable.

Le sommet de Moscou intervient également dans un contexte où de nombreux pays africains aspirent à dépasser leur rôle traditionnel de fournisseurs de matières premières. Pour le Togo comme pour l'Afrique, le défi consiste à développer davantage les chaînes de transformation locales afin de produire plus, d'industrialiser davantage et de créer des emplois qualifiés. Cette ambition passe par un meilleur accès à l'énergie, aux technologies, aux financements et à la formation.

La jeunesse togolaise occupe naturellement une place centrale dans cette stratégie. Les partenariats internationaux doivent contribuer à ouvrir des perspectives réelles en matière d'études, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat. Plus que des bourses ou des programmes d'échange, c'est la capacité à transformer les compétences acquises en opportunités professionnelles au Togo qui constituera le véritable indicateur de succès.

Les enjeux du numérique, de l'intelligence artificielle et de la souveraineté technologique figurent également parmi les priorités émergentes. Il ne s'agit plus seulement d'utiliser les technologies développées ailleurs, mais de permettre à une nouvelle génération de développeurs, d'ingénieurs et d'entrepreneurs togolais de concevoir des solutions adaptées aux réalités nationales et régionales.

Au-delà des questions économiques, le sommet rappelle enfin que la stabilité, la sécurité et le développement sont intimement liés. Les investissements, les infrastructures et les projets industriels ne peuvent prospérer durablement que dans un environnement sécuritaire maîtrisé et favorable à l'activité économique.

Pour le Togo, l'enjeu de Moscou est donc clair : transformer les ouvertures diplomatiques en réalisations concrètes. Énergie, industrie, agriculture, santé, numérique, recherche ou formation doivent devenir les piliers d'une coopération capable de renforcer l'autonomie nationale et d'élargir les perspectives offertes aux citoyens.

Au final, le véritable succès de cette participation ne se mesurera pas au prestige du sommet, mais à sa capacité à produire des résultats visibles : des entreprises plus compétitives, des agriculteurs mieux accompagnés, des infrastructures renforcées et une jeunesse davantage préparée aux défis de demain. Car la diplomatie n'atteint son plein sens que lorsqu'elle devient un moteur de prospérité, de compétences et de progrès partagé.

Togoreveil

Dans cette optique, le Togo ne se place pas dans une logique de choix entre la CEDEAO et ses partenaires sahéliens. Il considère que la stabilité régionale passe précisément par la capacité à préserver les liens avec les deux ensembles.

Cette approche pragmatique repose sur un constat simple : les institutions peuvent évoluer, les alliances se transformer, mais les réalités géographiques, économiques et humaines demeurent. Les populations, les échanges commerciaux, les corridors de transport et les intérêts communs continuent d'exister au-delà des changements institutionnels.

Préserver les intérêts des populations avant tout

Pour les autorités togolaises, l'objectif fondamental de l'intégration régionale reste l'amélioration des conditions de vie des populations. La pertinence d'une organisation communautaire se mesure moins au nombre de ses sommets ou de ses déclarations qu'à sa capacité à produire des résultats concrets au bénéfice des citoyens.

La libre circulation, la sécurité des corridors commerciaux, les échanges économiques, l'interconnexion des marchés et la coopération sécuritaire constituent autant d'acquis qu'il convient de préserver.

Le maintien de certaines dispositions facilitant la circulation des personnes et les échanges commerciaux entre la CEDEAO et les pays de l'AES démontre d'ailleurs que les intérêts des populations restent au centre des préoccupations régionales, malgré les divergences institutionnelles.

Pour le Togo, cette réalité doit servir de base à la poursuite du dialogue et à la recherche de solutions pragmatiques permettant de préserver les interdépendances qui caractérisent l'espace ouest-africain.

Faire du dialogue la clé de la cohésion régionale

Face aux nombreuses incertitudes qui traversent aujourd'hui la région, le Togo défend une conviction constante : les crises durables ne trouvent pas leur solution dans l'accumulation des ruptures, mais dans la capacité des acteurs à maintenir le dialogue.



Cette philosophie diplomatique guide l'action de Lomé dans les dossiers régionaux. Elle repose sur la conviction que les désaccords, aussi profonds soient-ils, ne doivent jamais empêcher les États de rechercher des terrains d'entente lorsque les intérêts des populations sont en jeu.

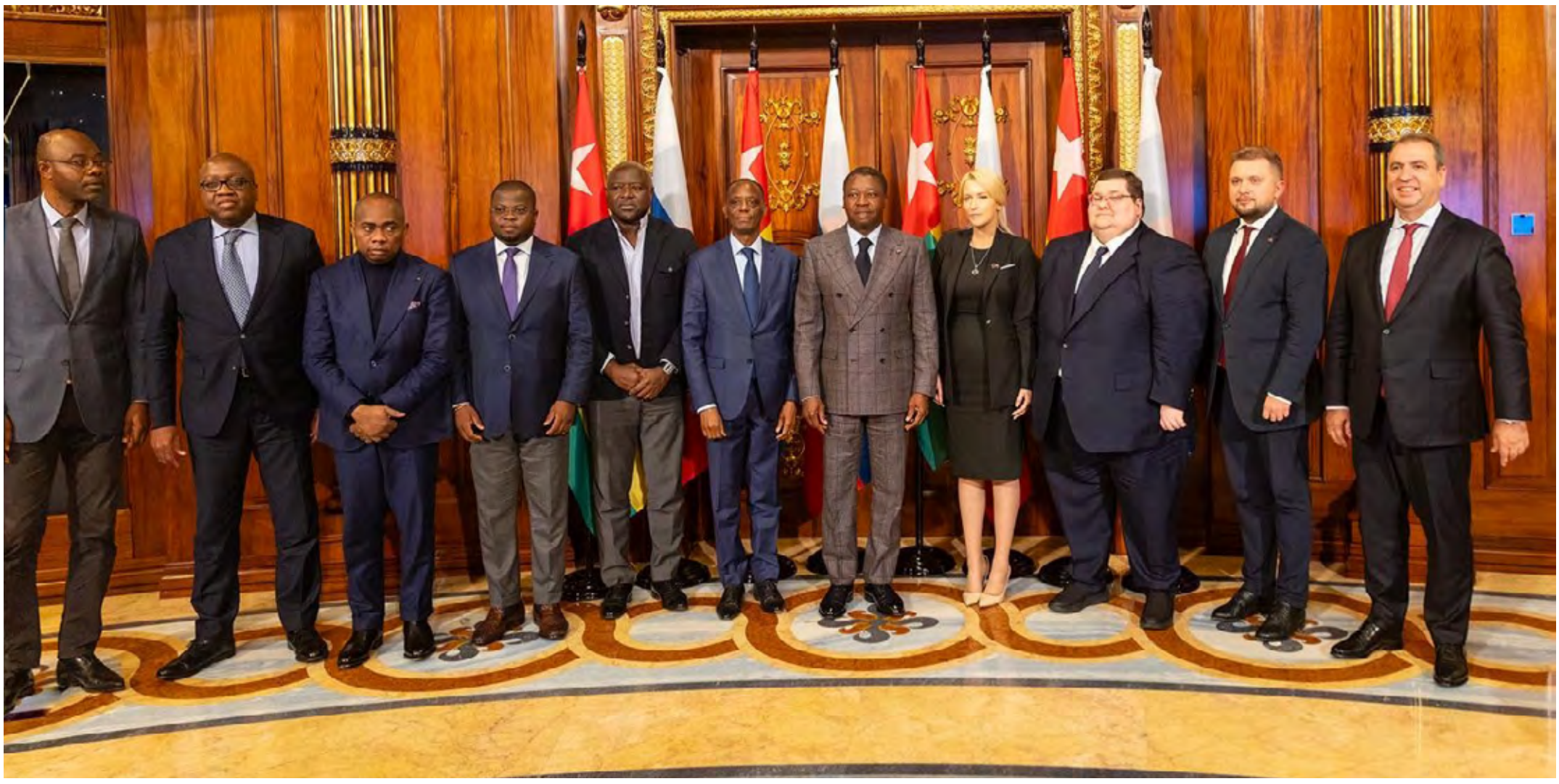
Pays fondateur de la CEDEAO, partenaire respecté des États sahéliens et acteur reconnu de la médiation régionale, le Togo entend continuer à œuvrer en faveur d'une Afrique de l'Ouest unie, stable et solidaire.

Dans un contexte de recomposition géopolitique régionale, la position togolaise apparaît ainsi comme celle d'un bâtisseur de ponts plutôt que de frontières : fidèle à la CEDEAO, attentif aux réalités du Sahel et déterminé à maintenir le dialogue entre toutes les parties au service de la cohésion régionale et de l'intérêt des peuples ouest-africains.

Patrick NIMA

Bourses d'études, projets agricoles et coopération culturelle :

LE TOGO ET LA RUSSIE SIGNENT TROIS NOUVEAUX ACCORDS



En marge du troisième Sommet Russie-Afrique et du Forum économique et humanitaire de Moscou, le Président du Conseil de la République togolaise, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé, le 27 octobre 2026, une importante cérémonie de signature de deux accords de coopération et d'un mémorandum d'entente entre des institutions togolaises et russes. Ces nouveaux engagements illustrent la volonté commune de Lomé et de Moscou de diversifier leur partenariat et de l'étendre à des domaines à fort impact humain, éducatif, culturel et institutionnel.

Dès son arrivée dans la capitale russe, le Président du Conseil a ainsi imprimé une dynamique concrète à sa participation aux rencontres de haut niveau entre la Russie et l'Afrique, en donnant une traduction opérationnelle à la coopération bilatérale entre les deux pays.

Une coopération tournée vers le développement humain et social

La cérémonie a permis aux principales institutions russes partenaires de présenter leurs missions ainsi que les opportunités de collaboration qu'elles souhaitent développer avec le Togo.

Les accords conclus concernent notamment l'organisation Eurasia, reconnue pour ses interventions dans le domaine humanitaire et du développement social, l'Agence fédérale russe Rossotroudnitchestvo, spécialisée dans la coopération humanitaire et éducative internationale, ainsi que le Médiateur des droits de l'homme de la Fédération de Russie.

À travers ces nouveaux instruments, le Togo et la Russie affichent leur volonté de bâtir un partenariat fondé non seulement sur les échanges économiques, mais également sur le renforcement du capital humain, le partage d'expertise et la promotion du développement social.

Eurasia : un partenariat multisectoriel porteur d'opportunités

Le premier accord signé avec l'organisation Eurasia ouvre un vaste champ de coopération dans les secteurs de l'éducation, de la recherche scientifique, de la culture, de l'action humanitaire et du développement social.

Cette organisation à but non lucratif s'est engagée à accompagner le Togo dans la mise en œuvre de projets structurants, notamment à travers le financement d'initiatives et la réalisation d'infrastructures dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation et la culture.

L'accord accorde également une place importante à la jeunesse, à la transmission de la mémoire historique et à l'éducation civique et patriotique, considérées comme des leviers majeurs de cohésion sociale et de développement.

Dans le secteur agricole, des perspectives particulièrement prometteuses ont été évoquées avec la création envisagée de centres agricoles modernes et de structures de formation pratique destinées à renforcer les compétences des producteurs et à améliorer durablement la sécurité alimentaire.

Au-delà de ces priorités, le partenariat couvre également les domaines des médias, des nouvelles technologies, du développement durable, de l'écologie et de la coopération juridique, traduisant une approche globale du développement.

Rossotroudnitchestvo : miser sur la formation et l'excellence académique

Le second accord de coopération a été conclu avec Rossotroudnitchestvo, l'Agence fédérale russe chargée de la coopération humanitaire internationale.

À travers ce partenariat, les deux pays entendent intensifier leurs échanges culturels, scientifiques, éducatifs et universitaires.

L'un des principaux acquis de cet accord réside dans le renforcement des possibilités de formation offertes aux jeunes Togolais. Des bourses d'études permettront en effet à des étudiants togolais de poursuivre leurs cursus dans des établissements universitaires russes de renom.

Cette initiative s'inscrit dans la vision portée par les autorités togolaises de développement du capital humain et de renforcement des compétences nationales dans des secteurs stratégiques.

En facilitant l'accès des jeunes à des formations de haut niveau, la coopération universitaire russo-togolaise contribue à préparer une nouvelle génération de cadres capables d'accompagner les ambitions de modernisation et de transformation économique du pays.

Les droits de l'homme au cœur du rapprochement institutionnel

Le troisième instrument signé à Moscou concerne un mémorandum d'entente entre le Médiateur des droits de l'homme de la Fédération de Russie et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo.

Cet accord vise à instaurer un cadre durable de coopération entre les deux institutions afin de favoriser le partage d'expériences, l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des mécanismes de protection des droits fondamentaux.

La partie russe a présenté le rôle du Médiateur des droits de l'homme dans la promotion des libertés fondamentales, l'assistance juridique aux citoyens et le traitement des requêtes liées aux violations présumées des droits.

Pour le Togo, ce partenariat représente une opportunité supplémentaire de consolider les capacités institutionnelles et d'encourager une coopération internationale constructive dans ce domaine essentiel à la gouvernance moderne.

Faure Gnassingbé salue une coopération mutuellement bénéfique

Prenant la parole à l'issue des différentes présentations, le Président du Conseil a exprimé sa reconnaissance au Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, pour son invitation au troisième Sommet Russie-Afrique.

Faure Essozimna Gnassingbé a salué la volonté des organisations russes d'accompagner le Togo dans plusieurs secteurs stratégiques du développement économique et social.

Le chef du gouvernement s'est particulièrement félicité du projet de création de Maisons russes au Togo, appelées à devenir des espaces de dialogue interculturel, de promotion de la langue et de la culture russes, ainsi que de rapprochement entre les peuples des deux pays.

Il a également rendu hommage aux efforts de la Russie en matière de formation des cadres togolais à travers l'octroi de bourses d'études et le développement de la coopération universitaire.

Abordant la question des droits humains, il a rappelé l'engagement constant du Togo en faveur de la promotion et de la protection des droits des populations, notamment dans un contexte régional marqué par les défis sécuritaires liés au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Une coopération en pleine expansion

La signature de ces nouveaux instruments de coopération s'inscrit dans une dynamique plus large de renforcement des relations entre Lomé et Moscou.

Elle intervient quelques semaines seulement après la signature, à Lomé, d'un mémorandum d'entente entre le Centre d'archéologie préventive de l'Institut d'histoire et de la culture matérielle de l'Académie des sciences de Russie et la Commission nationale du patrimoine culturel du Togo, lors de la première réunion de la Commission mixte intergouvernementale Togo-Russie.

Ces différentes initiatives témoignent de la volonté des deux pays d'élargir continuellement leur partenariat, de favoriser le partage des connaissances et de multiplier les opportunités dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la recherche, de l'agriculture et du développement humain.

Avec la signature de ces deux accords de coopération et de ce mémorandum d'entente, le Togo et la Russie franchissent ainsi une nouvelle étape dans la consolidation de leurs relations bilatérales. Au-delà des engagements formels, c'est la perspective d'une coopération plus diversifiée, plus concrète et davantage orientée vers les besoins des populations qui se dessine désormais entre Lomé et Moscou.

Togoreveil

EXPO BELGRADE 2027 :

ADEBAYOR DEVIENT L'AMBASSADEUR DE JEU DU TOGO

Coup de maître pour le Togo. Le CETEF TOGO 2000 s'offre une icône planétaire pour porter haut les couleurs nationales à Belgrade. C'est désormais officiel. Emmanuel Sheyi ADEBAYOR, l'enfant terrible de Kodjoviakopé devenu légende du football mondial, est le nouvel Ambassadeur de Jeu du Togo à l'Expo Belgrade 2027. La cérémonie de signature s'est déroulée ce lundi 26 octobre 2026 au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF TOGO 2000), en présence du Commissaire Général du Togo à l'Expo, M. Alexandre de SOUZA. Un moment symbolique, fort en émotion, qui marque le top départ d'une collaboration stratégique. La notoriété au service de la Nation. Pourquoi Adebayor ? Parce qu'il est plus qu'un footballeur. Il est une marque. De Metz à Arsenal, de Manchester City au Real Madrid, de Monaco à Istanbul, SEA a fait vibrer des stades entiers. 87 sélections, capitaine historique des Éperviers, Ballon d'Or Africain 2008. Quand Adebayor parle, le monde écoute. Et aujourd'hui, c'est le Togo qu'il veut faire écouter. «Figure emblématique du football togolais, l'ancien capitaine entend ainsi mettre sa notoriété au service de son pays», souligne le communiqué du CETEF. L'objectif est clair : contribuer à la visibilité du Togo et à la valorisation de son image sur la scène internationale.



Dans une Exposition où 120 pays se battront pour attirer investisseurs, touristes et partenaires, avoir un ambassadeur qui cumule 10 millions de followers, c'est une arme de séduction massive.

Hommage au Président du Conseil

Dans un geste de haute déférence, Emmanuel Adebayor et le Commissaire Général Alexandre de SOUZA ont tenu à adresser leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil, pour avoir «favorablement accueilli» ce choix stratégique. Un choix qui s'inscrit, selon le CETEF, dans une «dynamique de mobilisation des compétences et de relais d'influence susceptibles de renforcer la portée de la participation togolaise». Traduction : le Togo ne va pas à Belgrade pour faire de la figuration. Il y va pour gagner.

Prochain rendez-vous : le 27 novembre

Ne manquez pas le prochain acte. Il aura lieu le 27 novembre 2026, jour d'ouverture officielle de la 21ème Foire Internationale de Lomé (FIL).C'est ce jour-là qu'Emmanuel Adebayor lancera officiellement la grande campagne nationale de promotion et de mobilisation des ressources pour l'Expo Belgrade 2027.Le compte à rebours est lancé. Rendez-vous est pris pour Belgrade. Le Togo y défendra son identité, ses opportunités et son dynamisme. Et cette fois, avec Sheyi à la pointe de l'attaque.

Togoreveil



Cour de Justice de la CEDEAO :

POURQUOI LE DEBAT SUR LES POUVOIRS DU JUGE REGIONAL NE PEUT PLUS ATTENDRE



À Lomé, universitaires, magistrats et experts sont appelés à se pencher sur une question devenue centrale pour l'avenir de l'intégration ouest-africaine : comment concilier l'autorité du juge régional, la souveraineté constitutionnelle des États et le respect des engagements communautaires ? Au-delà du cas togolais, c'est la nécessité de clarifier les compétences de la justice régionale qui s'impose désormais comme un enjeu majeur de sécurité juridique et de stabilité institutionnelle.

Les 29 et 30 octobre 2026, Lomé accueille un colloque international consacré à une problématique qui dépasse largement les frontières togolaises. Au cœur des échanges figure une interrogation fondamentale pour l'avenir de l'intégration ouest-africaine : jusqu'où peut aller le contrôle exercé par une juridiction communautaire sur les transformations constitutionnelles opérées par les États membres ?

La question a pris une résonance particulière à la suite de la réforme constitutionnelle togolaise de 2024 et de l'arrêt rendu le 29 janvier 2026 par la Cour de justice de la CEDEAO. Mais au-delà de cette affaire spécifique, c'est toute l'architecture des rapports entre les États, les institutions communautaires et les juridictions régionales qui se trouve aujourd'hui au centre du débat.

Loin d'être une remise en cause de la justice communautaire, cette réflexion vise plutôt à renforcer sa crédibilité en clarifiant les contours de son intervention, les limites de ses compétences et les effets juridiques de ses décisions.

Un débat qui dépasse largement le cadre du Togo

La controverse née autour de la réforme constitutionnelle togolaise a mis en lumière une question récurrente dans de nombreux espaces d'intégration régionale : comment articuler l'autonomie constitutionnelle des États avec les engagements juridiques qu'ils ont librement souscrits au niveau régional et international ?

L'arrêt rendu par la Cour de justice de la CEDEAO a ravivé ce débat en soulevant des interrogations sur les critères permettant au juge communautaire d'apprécier une évolution constitutionnelle nationale à l'aune des principes démocratiques contenus dans les instruments régionaux et continentaux.

Cette problématique concerne l'ensemble des États ouest-africains. Tous sont confrontés à la nécessité de définir avec précision les rapports entre le droit interne, les engagements communautaires et le pouvoir d'interprétation des juridictions régionales.

La question fondamentale n'est donc pas de savoir si le juge régional doit exercer un contrôle. Elle consiste plutôt à déterminer sur quelles bases ce contrôle s'exerce, quelles sont ses limites et quelles conséquences juridiques peuvent en découler.

Une justice régionale indispensable, mais dont le mandat mérite d'être clarifié

Depuis les réformes qui ont renforcé ses compétences, la Cour de justice de la CEDEAO joue un rôle majeur dans la protection des droits fondamentaux et dans le contrôle du respect des obligations communautaires.

Cette évolution a constitué une avancée importante pour l'État de droit en Afrique de l'Ouest. Elle a permis de doter les citoyens et les États d'un mécanisme juridictionnel capable d'assurer une meilleure effectivité des engagements régionaux.

Cependant, l'élargissement des compétences de la juridiction communautaire a également fait apparaître de nouvelles interrogations. Jusqu'où le juge régional peut-il aller dans l'interprétation des normes communautaires ? Peut-il apprécier une réforme constitutionnelle adoptée conformément aux procédures nationales ? Dispose-t-il d'un pouvoir de remise en cause de l'architecture institutionnelle d'un État ?

Pour de nombreux juristes, ces questions méritent aujourd'hui des réponses plus précises afin de garantir la sécurité juridique et de prévenir les incompréhensions susceptibles d'alimenter les tensions entre les institutions nationales et communautaires.

La clarification du mandat du juge régional apparaît ainsi non comme une limitation de son autorité, mais comme une condition de son renforcement durable.

Souveraineté nationale et engagements communautaires : une conciliation nécessaire

Le débat ouvert à Lomé repose sur une réalité juridique incontournable. Les États demeurent souverains dans l'organisation de leurs institutions et dans la définition de leur ordre constitutionnel. Mais cette souveraineté s'exerce dans un cadre où existent également des engagements librement acceptés au niveau communautaire et international.

L'enjeu consiste donc à construire un équilibre permettant de garantir simultanément le respect des Constitutions nationales, la protection des droits fondamentaux et l'effectivité des obligations régionales.

Ni la souveraineté nationale ni la justice communautaire ne peuvent être envisagées comme des principes absolus. La première ne saurait servir d'argument pour échapper à toute obligation internationale. La seconde ne peut se transformer en un pouvoir illimité susceptible de se substituer aux autorités constituantes des États.

C'est précisément dans cette recherche d'équilibre que réside toute la complexité du débat actuel.

La nécessité d'une doctrine juridique cohérente

Les récents développements institutionnels en Afrique de l'Ouest ont montré combien il est important de distinguer clairement les différentes situations auxquelles les juridictions régionales peuvent être confrontées.

Les coups d'État militaires, les transitions politiques exceptionnelles, les crises électorales ou les réformes constitutionnelles adoptées selon les procédures légales ne présentent pas les mêmes caractéristiques juridiques.

Or, la crédibilité du droit communautaire repose largement sur sa capacité à appliquer des critères cohérents et prévisibles à des situations comparables.

Pour de nombreux observateurs, le moment est venu d'approfondir la réflexion doctrinale sur les conditions d'intervention du juge régional dans les questions constitutionnelles. Une telle clarification permettrait de mieux définir les responsabilités respectives des États, des institutions communautaires et des juridictions chargées d'assurer le respect du droit régional.

Elle contribuerait également à renforcer la prévisibilité de la jurisprudence et la confiance des citoyens dans les mécanismes de justice communautaire.

La motivation des décisions, pilier de la confiance institutionnelle

Au-delà de la question des compétences, le débat porte également sur la manière dont les décisions juridictionnelles sont motivées et comprises.

Dans un espace régional de plus en plus intégré, les arrêts des juridictions communautaires ont souvent des conséquences qui dépassent le cadre strict du litige dont elles sont saisies. Ils peuvent influencer le débat public, orienter les réformes institutionnelles ou encore affecter les relations entre les États et les organisations régionales.

Cette réalité rend indispensable une motivation rigoureuse des décisions, une distinction claire entre les constats juridiques effectués par le juge et les conséquences effectivement prononcées, ainsi qu'une communication institutionnelle permettant d'éviter les interprétations contradictoires.

La sécurité juridique et la confiance dans les institutions reposent en grande partie sur cette exigence de clarté.

Lomé, cadre d'une réflexion essentielle pour l'avenir de l'intégration régionale

Le colloque international organisé à Lomé intervient ainsi à un moment charnière pour l'intégration ouest-africaine. Son ambition n'est pas d'alimenter une confrontation entre les États et les juridictions communautaires, mais de contribuer à une meilleure compréhension des équilibres qui fondent l'État de droit régional.

Les échanges entre magistrats, universitaires, praticiens du droit et responsables institutionnels devraient permettre d'explorer plusieurs questions majeures : les critères de contrôle des changements constitutionnels, l'articulation entre normes nationales et régionales, les effets des décisions juridictionnelles ou encore les limites du pouvoir d'interprétation du juge communautaire.

Plus largement, ce débat offre l'opportunité de renforcer les fondements juridiques de l'intégration ouest-africaine en apportant davantage de clarté à des questions qui touchent au cœur même de la souveraineté des États et du fonctionnement des institutions régionales.

Clarifier pour renforcer

Au fond, la véritable question posée à Lomé n'est pas celle de l'existence ou non d'une justice régionale forte. Sur ce point, le consensus est largement établi. La question est de savoir comment consolider cette justice en précisant davantage son mandat, ses critères d'intervention et les limites de ses pouvoirs.

Une justice communautaire respectée est une justice dont les compétences sont clairement définies, les décisions solidement motivées et les interventions prévisibles. La clarification des pouvoirs du juge régional apparaît dès lors comme une exigence de maturité institutionnelle plutôt qu'une remise en cause de son autorité.

Pour l'Afrique de l'Ouest, l'enjeu dépasse une affaire particulière ou une controverse momentanée. Il s'agit de construire un cadre juridique capable de protéger les droits fondamentaux, de respecter les souverainetés constitutionnelles et de garantir une intégration régionale fondée sur la sécurité juridique, la confiance et la cohérence des institutions.

Togoreveil

Souveraineté constitutionnelle :

LES LEÇONS DE DROIT DE Pr DANDI GNAMOU QUI BOUSCULENT LES INTERPRETATIONS POLITIQUES

La souveraineté d'un peuple ne se décrète pas de l'extérieur

Les éclairages apportés par la Professeure Dandi Gnamou sur les limites du contrôle supranational relancent le débat sur la souveraineté constitutionnelle des États et invitent à une lecture plus rigoureuse des décisions de justice communautaires.

L'intervention de la Professeure agrégée de droit public et spécialiste de la justice constitutionnelle, Dandi Gnamou, lors du colloque international organisé à Lomé par le Centre de droit public de l'Université de Lomé, apporte un éclairage précieux sur un débat qui continue de susciter de nombreuses interprétations : celui des rapports entre souveraineté nationale, pouvoir constituant et juridictions communautaires.

En rappelant que la révision constitutionnelle relève avant tout d'un acte de souveraineté et de l'exercice du pouvoir constituant d'un peuple, l'universitaire replace la discussion dans son véritable cadre juridique. Son analyse rejoint une conception largement admise en droit constitutionnel selon laquelle chaque peuple demeure maître de son organisation politique et institutionnelle dans le respect de son ordre juridique interne.

Les exemples évoqués, notamment le précédent béninois devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, illustrent également la complexité des relations entre juridictions supranationales et États souverains. Ils montrent surtout que les questions constitutionnelles ne peuvent être appréhendées à travers des lectures simplistes ou des interprétations partisanes.

Dans le contexte togolais, où l'arrêt rendu le 29 janvier 2026 par la Cour de justice de la CEDEAO continue d'alimenter les débats, les explications fournies par la spécialiste du droit public invitent à davantage de prudence juridique. Un arrêt de justice se lit à la lumière de ses motivations, de sa portée réelle et des compétences qui fondent son intervention. Il ne saurait être déformé pour servir des objectifs politiques préétablis.

Le débat démocratique est légitime. Il est même indispensable dans toute société attachée à l'État de droit. Toutefois, la confrontation des idées gagne en crédibilité lorsqu'elle repose sur une analyse objective des textes plutôt que sur des interprétations approximatives ou orientées.

Les récentes prises de position de certains acteurs politiques appelant à des solutions institutionnelles extraordinaires sur la base de leur propre lecture de l'arrêt de la Cour de la CEDEAO semblent ainsi se heurter aux réalités du droit rappelées par les experts. La conquête du pouvoir demeure avant tout une question de légitimité démocratique et de choix exprimé par les citoyens dans les urnes.

Au-delà des controverses du moment, l'intervention de Dandi Gnamou a le mérite de recentrer le débat sur l'essentiel : la nécessaire articulation entre engagements communautaires et souveraineté constitutionnelle. Elle rappelle surtout qu'en démocratie, les débats politiques les plus



sensibles gagnent à être nourris par la rigueur du droit plutôt que par les passions ou les calculs circonstanciels.

Car en définitive, la souveraineté d'un peuple ne se décrète pas de l'extérieur, pas plus qu'elle ne se redéfinit par l'interprétation politique d'une décision judiciaire. Elle s'exprime d'abord à travers les institutions de la République et la volonté démocratiquement exprimée des citoyens. C'est précisément ce principe fondamental que les échanges de Lomé ont remis au cœur de la réflexion contemporaine sur l'évolution du constitutionnalisme africain.

Patrick NIMA

Rapprochement communautaire :

LA CEDEAO MOBILISE LES MEDIAS A KPALIME AUTOUR DE SES PROJETS DE DEVELOPPEMENT AU TOGO



Réunis à Kpalimé ce lundi 26 octobre 2026, des journalistes des régions Maritime et des Plateaux ont pris part à un atelier de sensibilisation initié par la Cellule CEDEAO-UEMOA, avec l'appui de l'ARAA. Cette rencontre vise à combler le déficit de visibilité des actions communautaires et à encourager une information de proximité axée sur l'impact réel des projets sur le terrain.

Si la CEDEAO déploie de multiples initiatives au Togo dans des secteurs aussi vitaux que l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie, les infrastructures, le commerce ou encore l'éducation, force est de constater qu'une partie de ces réalisations demeure encore méconnue du grand public. C'est pour corriger ce décalage entre les actions menées et leur perception concrète par les citoyens que la Cellule CEDEAO-UEMOA a convié, ce lundi 26 octobre 2026 à Kpalimé, les professionnels des médias des régions Maritime et des Plateaux.

Corriger le décalage et renforcer l'appropriation citoyenne

Durant cette journée d'échanges, les participants ont été invités à s'approprier les programmes de l'organisation régionale afin de relayer une information utile, accessible et arrimée aux préoccupations quotidiennes des populations. Les discussions ont tourné autour de plusieurs axes majeurs : la présentation de la Cellule CEDEAO-UEMOA, son mode de fonctionnement, ses interventions ciblées dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, la contribution indispensable de la presse à l'intégration régionale, ainsi que les défis inhérents à la pérennisation des acquis.

Pour Babimlé Lagnie, représentant du secrétaire permanent de la Cellule CEDEAO-UEMOA, la réussite du processus d'intégration passe impérativement par une meilleure information des citoyens :

« Les ambitions de la CEDEAO en matière d'intégration régionale ne peuvent se concrétiser sans une meilleure connaissance de ses programmes et une véritable appropriation de ces initiatives par les populations. Il est donc essentiel que les citoyens comprennent les actions engagées, leurs objectifs et les avantages qu'ils peuvent en tirer dans leur vie quotidienne. »

Mettre en lumière les actions de terrain

Abondant dans le même sens, Éléonore Sotongbé, juriste et point focal du Fonds régional pour la stabilisation et le développement à la Cellule CEDEAO-UEMOA, a pointé du doigt le manque de visibilité de projets pourtant déjà opérationnels :

« La CEDEAO intervient dans plusieurs domaines, mais les réalisations ne sont pas toujours suffisamment connues du public, malgré leur présence sur le terrain. Il est important que les populations puissent identifier ces actions, comprendre leur portée et savoir comment elles contribuent à améliorer leurs conditions de vie. »

Parmi les exemples phares cités figurent les programmes consacrés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire à l'instar des cantines scolaires et des modules de formation pour agriculteurs et éleveurs. Déployées notamment dans les régions Centrale, de la Kara et des Savanes, ces initiatives bénéficient du concours technique et opérationnel de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), basée à Lomé.

Au terme des travaux, les journalistes présents ont exprimé leur ferme engagement à intensifier la diffusion des informations relatives aux projets de la CEDEAO. Ils entendent privilégier un journalisme de terrain et de proximité, en allant à la rencontre directe des bénéficiaires pour recueillir leurs témoignages et témoigner de l'impact tangible de ces politiques régionales.

KANFITINE Emyl

Université de Kara :

LA REDUCTION DU PRIX DU TRANSPORT ETUDIANT, UNE MESURE SOCIALE QUI SOULAGE LE BUDGET DES APPRENANTS

À compter du 1er novembre 2026, les étudiants de l'Université de Kara bénéficient d'une importante réduction du coût du transport universitaire. Par décision de la présidente de l'institution, la professeure Prénam Houzou-Mouzou, le tarif du trajet passe désormais de 150 à 100 FCFA, soit une baisse de 33,33 %. Cette mesure, officialisée par la décision n°145/UK/P/VP/SG/2026 signée le 26 octobre 2026, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration des conditions de vie et d'études des apprenants.

Dans un contexte où les dépenses liées à la formation constituent un défi permanent pour de nombreux étudiants et leurs familles, cette décision apparaît comme un signal fort en faveur du pouvoir d'achat de la communauté universitaire.

Une économie substantielle pour les étudiants

La réduction de 50 FCFA par trajet peut paraître modeste à première vue. Toutefois, son impact devient significatif lorsqu'elle est rapportée à la fréquence des déplacements des étudiants.

Ainsi, un étudiant effectuant un aller-retour quotidien dépensait jusqu'ici 300 FCFA par jour. Avec le nouveau tarif, cette dépense est ramenée à 200 FCFA. Sur une vingtaine de jours de cours, la facture mensuelle du transport passe de 6 000 à 4 000 FCFA, générant une économie directe de 2 000 FCFA.

Sur l'ensemble d'une année universitaire de neuf mois, l'économie potentielle peut atteindre près de 20 000 FCFA pour chaque étudiant utilisant régulièrement les bus universitaires. Une somme qui pourra être réaffectée à d'autres besoins essentiels tels que l'achat



de documents pédagogiques, la connexion internet, les frais d'impression ou encore la restauration.

Un levier pour renforcer l'accès à l'enseignement supérieur

Au-delà de son impact financier, cette mesure contribue à améliorer l'accessibilité de l'enseignement supérieur. Pour de nombreux étudiants résidant dans les quartiers périphériques de Kara, le transport représente une dépense quotidienne incontournable.

En réduisant ce coût, l'Université de Kara facilite les déplacements vers les différents sites universitaires et réduit les contraintes qui pourraient affecter l'assiduité et la participation aux activités académiques.

Cette initiative traduit également une volonté de placer l'étudiant au cœur des préoccupations de la gouvernance universitaire, en tenant compte des réalités économiques auxquelles il est confronté.

Un réseau de transport au service de la communauté universitaire

Le service de transport universitaire constitue un maillon essentiel du fonctionnement de l'institution. Les bus assurent la liaison entre les campus universitaires et plusieurs localités stratégiques, notamment Pya, Tchitchao, Yadè, Tomdè, Waka da et Soumdina.

Selon les données institutionnelles disponibles, la flotte compte une dizaine de bus disposant chacun de trente-cinq places assises. Les rotations sont organisées en fonction des principaux horaires de cours afin de répondre efficacement aux besoins de mobilité des étudiants.

L'accès aux véhicules demeure conditionné à la présentation d'une carte universitaire et d'un ticket de transport, garantissant ainsi l'utilisation du service par les bénéficiaires autorisés.

Une décision à forte portée sociale

La baisse du tarif du transport universitaire témoigne de l'engagement des responsables de l'Université de Kara à créer un environnement académique plus favorable à la réussite des étudiants. En allégeant l'une des dépenses récurrentes liées à la fréquentation des campus, cette mesure participe à l'amélioration des conditions d'apprentissage et au bien-être de la communauté estudiantine.

Même si les modalités de financement de cette réduction n'ont pas été détaillées, son entrée en vigueur marque une avancée concrète en faveur de la vie universitaire. Pour de nombreux étudiants, cette décision représente non seulement une économie financière appréciable, mais également une reconnaissance des défis quotidiens auxquels ils font face.

Un investissement dans la réussite des étudiants

À travers cette réduction tarifaire, l'Université de Kara envoie un message clair : l'accès à l'éducation passe aussi par la prise en compte des réalités sociales des apprenants. En rendant le transport plus abordable, l'institution contribue à renforcer l'équité, la mobilité et les chances de réussite de milliers d'étudiants.

Cette initiative, saluée par de nombreux observateurs, illustre le rôle que peuvent jouer les établissements d'enseignement supérieur dans l'accompagnement des jeunes et la promotion d'un cadre universitaire plus inclusif et plus accessible à tous.

Togoreveil

Le Togo franchit un cap décisif pour l'employabilité :

LANCEMENT DE LA CERTIFICATION NATIONALE DES FORMATIONS DE COURTE DUREE





Le gouvernement togolais intensifie sa stratégie en matière de capital humain. Le jeudi 29 octobre 2026, le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, a officiellement lancé à Lomé les travaux de validation nationale du dispositif de certification des formations de courte durée (FCD).

Portée par une vision d'inclusion et de pragmatisme économique, cette initiative vise à offrir une reconnaissance institutionnelle aux compétences acquises hors des sentiers académiques traditionnels.

Une réponse concrète aux mutations du marché du travail

Durant deux jours, l'ensemble des parties prenantes représentants de l'État, du patronat, des centres de formation, de la société civile et des partenaires techniques et financiers se réunissent pour affiner les outils de ce nouveau dispositif. L'enjeu est de taille : donner une valeur officielle aux savoir-faire de terrain pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires.

« Le monde du travail a changé, plus vite que nos référentiels. Notre système éducatif a eu le mérite historique de former les cadres de la République... Mais il ne peut plus, à lui seul, absorber le défi du dividende démographique », a souligné le ministre Mama Omorou lors de son allocution.

Pour les autorités, le constat est unanime : « une compétence sans reconnaissance officielle reste invisible ». La parade trouvée réside dans la certification nationale, érigée en véritable acte de souveraineté sociale et économique.

Cible, portée et retombées économiques

Ces formations ciblent un public large : jeunes diplômés ou non, déscolarisés précoces et adultes en activité. S'inscrivant dans le prolongement d'une phase pilote couronnée de succès ayant permis de former plus de 3 000 personnes, le dispositif valide une doctrine gouvernementale claire : « aucun talent togolais ne doit rester invisible ; aucune compétence utile ne doit rester informelle ».

Pour les bénéficiaires : Une opportunité en or de faire valoir des qualifications concrètes, d'accéder plus facilement à l'emploi et de gravir les échelons de l'échelle des compétences.

Pour les entreprises : Des repères fiables pour identifier les profils qualifiés et les intégrer efficacement au sein de leur chaîne de valeur.

Pour le système éducatif : Une cohérence renforcée grâce à l'arrimage avec le Cadre national de certification et de valorisation des acquis de l'expérience (CNC-VAE).

Un pilier de la Feuille de route gouvernementale

Intégrée au Programme 10 de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031 (« Capital humain et jeunesse productive »), cette démarche bénéficie du soutien indéfectible des partenaires au développement, à l'instar de la GIZ. Wibke Ott, cheffe de projet Pro-emploi, a salué cet engagement tout en insistant sur l'importance d'un tel système : « Former ne suffit pas. Il faut que les compétences soient évaluées, officiellement reconnues et valorisées sur le marché du travail ».

Une fois le dispositif définitivement validé, ces parcours de deux à quatre mois permettront de doter les citoyens de compétences pointues, immédiatement mobilisables et créatrices de valeur pour l'économie nationale.

KANFITINE Emyl

Révolution numérique et scientifique dans les collèges et lycées du Togo :

LE GOUVERNEMENT DOTE LES ETABLISSEMENTS D'EQUIPEMENTS DE POINTE

Fini la poussière de craie et les schémas approximatifs tracés à la hâte. L'enseignement scientifique au Togo s'apprête à vivre une transformation majeure. Ce jeudi 29 octobre 2026, le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, a officiellement remis un important lot de Smart boards et de matériel de laboratoire de pointe aux établissements scientifiques du pays.

Une transition numérique au cœur des salles de classe

Au total, 104 Smart boards ont été déployés dans l'ensemble des collèges et lycées scientifiques ainsi que dans les FabLabs du pays. Cette dotation répond à une organisation rigoureuse : chaque salle de classe reçoit son propre tableau interactif, et un équipement supplémentaire est attribué au FabLab de chaque établissement.

Plus qu'un simple remplacement du tableau noir traditionnel, ces outils se veulent de véritables catalyseurs pédagogiques.

« Les Smart boards contiennent des ressources élaborées par le ministère, disponibles en ligne et intégrées directement dans les appareils. Très interactives, elles permettent de visualiser des phénomènes complexes et de simuler des expériences directement en classe. De plus, la connexion intégrée offre aux enseignants la possibilité de lancer des recherches ou de télécharger des contenus en temps réel », explique Dodji Zounon, Directeur des programmes et innovations pédagogiques.

Grâce aux simulateurs embarqués, les élèves peuvent désormais appréhender virtuellement les protocoles expérimentaux avant de manipuler les réactifs, optimisant ainsi l'apprentissage et limitant le gaspillage de matériel. « L'élève maîtrise le déroulement de l'expérience dès le cours théorique avant de passer à la phase pratique en toute confiance », a souligné le ministre Mama Omorou.

Des laboratoires enfin outillés pour l'excellence

Cette dotation numérique s'accompagne d'un renforcement massif des infrastructures de laboratoire, concrétisant les engagements pris en août dernier lors de la formation des Fabmanagers.

Les établissements disposent désormais d'équipements de pointe adaptés aux sciences expérimentales (SVT, physique, chimie et technologie) : Matériel de mécanique, physique et chimie de haute précision ; Équipements de protection individuelle (gants et blouses de sécurité) et Microscopes optiques et numériques de dernière génération pour l'étude des SVT.

« Parler de collèges et de lycées scientifiques, c'est parler de sciences expérimentales. La démarche d'investigation y est centrale : l'élève observe, formule des hypothèses, puis les teste au laboratoire », rappelle le Directeur des programmes.

Vers une révolution éducative impulsée au sommet

Comptant actuellement 21 collèges scientifiques répartis dans les sept régions éducatives et 7 lycées scientifiques, le pays dote chaque structure des équipements nécessaires pour répondre aux exigences des programmes, notamment de la 6e internationale en physique, chimie et SVT.

Pour le ministre Mama Omorou, ces investissements traduisent la volonté ferme du gouvernement d'offrir des conditions d'apprentissage optimales, en phase avec les instructions du Président du Conseil pour moderniser le système éducatif.

« Avec cet investissement, l'État améliore considérablement son action en matière de science et de technologie. Le Togo a amorcé une phase décisive de sa révolution éducative », a conclu le ministre.

Éducation nationale : Remise de la première vague de motos tout-terrain aux conseillers pédagogiques

Ce jeudi 29 octobre 2026, le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, a présidé la cérémonie officielle de remise d'une première vague de 27 motos tout-terrain destinées aux conseillers pédagogiques répartis dans les sept régions éducatives du pays.

Organisé sur l'esplanade du ministère en présence de proches collaborateurs et des directeurs régionaux de l'éducation nationale, cet événement marque une avancée significative pour l'amélioration des conditions de travail sur le terrain.



Un levier pour renforcer la qualité de l'enseignement

Ces nouveaux matériels roulants visent à lever les barrières liées à la mobilité et à faciliter les déplacements des conseillers pédagogiques, dont le rôle est d'accompagner, de former et de conseiller les équipes éducatives pour optimiser les méthodes d'apprentissage et stimuler la réussite des élèves.

Lors de son allocution, le ministre Mama Omorou a exprimé sa profonde gratitude au Président du Conseil pour son impulsion décisive dans l'acquisition de ces équipements. S'adressant directement aux bénéficiaires, il a insisté sur la responsabilité liée à leur utilisation :

« Les motos qui vous sont remises aujourd'hui sont des outils de travail. Vous devez les utiliser à bon escient et vous devez les entretenir. Évitez de faire la vitesse. »

Des perspectives prometteuses pour le système éducatif

Portées par un sentiment de reconnaissance envers le Président du Conseil, les directions régionales bénéficiaires se sont engagées à faire un usage rigoureux et exemplaire de cette dotation.

La répartition de ces équipements a été mûrement pensée en fonction des priorités opérationnelles de chaque région. Cette initiative constitue une première étape : le ministère a d'ores et déjà confirmé que d'autres vagues de livraisons suivront prochainement afin de couvrir l'intégralité des besoins exprimés à travers le pays.

Emyl KANFITINE

Éducation nationale :

REMISE DE LA PREMIERE VAGUE DE MOTOS TOUT-TERRAIN AUX CONSEILLERS PEDAGOGIQUES



Le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, a présidé, le jeudi 29 octobre 2026, la cérémonie officielle de remise d'une première vague de 27 motos tout-terrain destinées aux conseillers pédagogiques répartis dans les sept régions éducatives du pays.

Organisé sur l'esplanade du ministère en présence de proches collaborateurs et des directeurs régionaux de l'éducation nationale, cet événement marque une avancée significative pour l'amélioration des conditions de travail sur le terrain.

Un levier pour renforcer la qualité de l'enseignement

Ces nouveaux matériels roulants visent à lever les barrières liées à la mobilité et à faciliter les déplacements des conseillers pédagogiques, dont le rôle est d'accompagner, de former et de conseiller les équipes éducatives pour optimiser les méthodes d'apprentissage et stimuler la réussite des élèves.

Lors de son allocution, le ministre Mama Omorou a exprimé sa profonde gratitude au Président du Conseil pour son impulsion décisive dans l'acquisition de ces équipements. S'adressant directement aux bénéficiaires, il a insisté sur la responsabilité liée à leur utilisation :

« Les motos qui vous sont remises aujourd'hui sont des outils de travail. Vous devez les utiliser à bon escient et vous devez les entretenir. Évitez de faire la vitesse. »

Des perspectives prometteuses pour le système éducatif

Portées par un sentiment de reconnaissance envers le Président du Conseil, les directions régionales bénéficiaires se sont engagées à faire un usage rigoureux et exemplaire de cette dotation.

La répartition de ces équipements a été mûrement pensée en fonction des priorités opérationnelles de chaque région. Cette initiative constitue une première étape : le ministère a d'ores et déjà confirmé que d'autres vagues de livraisons suivront prochainement afin de couvrir l'intégralité des besoins exprimés à travers le pays.

Patrick NIMA

2,7 millions d'élèves, 16 154 établissements

LE TOGO CHANGE D'ECHELLE DANS L'EDUCATION



Avec 2,7 millions d'élèves, plus de 16 000 établissements scolaires, des milliers d'enseignants recrutés et un ambitieux programme de développement scientifique et technologique, le Togo poursuit la modernisation de son système éducatif. Présenté à Lomé lors de la première session ordinaire 2026 du Comité sectoriel de pilotage du Plan sectoriel de l'éducation, ce bilan met en lumière des avancées notables tout en soulignant les défis à relever pour bâtir une école plus performante, inclusive et adaptée aux exigences du développement national.

Le Togo accélère la transformation de son système éducatif

Le Comité sectoriel de pilotage du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) a tenu, le 15 octobre à Lomé, sa première session ordinaire de l'année 2026. Présidée par le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, cette rencontre a réuni les principaux acteurs du secteur éducatif ainsi que les partenaires techniques et financiers afin d'évaluer les progrès réalisés et de définir les priorités pour les années à venir.

Cette session intervient dans un contexte marqué par une croissance continue des effectifs scolaires, des investissements importants dans les infrastructures, le renforcement des ressources humaines et une volonté affirmée de moderniser l'enseignement à travers les sciences, la technologie et la formation professionnelle.

Au-delà du bilan chiffré présenté, les échanges ont mis en lumière une ambition claire : faire de l'éducation un levier majeur du développement national et de la transformation économique du Togo.

Un système éducatif en constante expansion

Les chiffres communiqués lors des travaux illustrent l'ampleur du système éducatif togolais. Le pays compte désormais 16 154 établissements scolaires accueillant 2 756 692 apprenants à travers les différents cycles d'enseignement.

Le préscolaire rassemble 4 607 établissements pour 256 766 élèves, tandis que le primaire, pilier central du système, regroupe 8 222 établissements et 1 665 617 élèves. Au niveau du secondaire, le premier cycle accueille 648 294 élèves dans 2 475 établissements, contre 186 015 élèves répartis dans 850 établissements pour le second cycle.

Ces statistiques confirment l'importance du primaire dans l'architecture éducative nationale. Elles témoignent également de la nécessité d'anticiper les besoins liés à la progression des élèves entre les différents niveaux d'enseignement.

L'augmentation constante des effectifs impose en effet une planification rigoureuse des infrastructures, des équipements et des ressources humaines afin de garantir à chaque apprenant un environnement d'apprentissage de qualité.

Des réalités régionales qui appellent des réponses adaptées

La répartition des apprenants sur le territoire national met en évidence des besoins différenciés selon les régions.

Le Grand Lomé demeure le principal pôle scolaire du pays avec 703 432 élèves, dont 259 213 dans le secteur public et 444 219 dans le privé. La région de la Kara enregistre pour sa part 338 325 apprenants, traduisant également une forte demande éducative.

Cette concentration des effectifs dans certaines zones exerce une pression importante sur les infrastructures, les capacités d'accueil et les ressources pédagogiques. À l'inverse, certaines localités restent confrontées à des difficultés d'accès aux établissements ou à un déficit d'enseignants qualifiés.

Face à ces disparités, l'équité territoriale apparaît comme un enjeu majeur. La réussite de la politique éducative passe nécessairement par une répartition équilibrée des investissements et une adaptation des réponses publiques aux réalités spécifiques de chaque région.

Une gouvernance renforcée pour un meilleur pilotage du secteur

Le système éducatif togolais s'appuie sur un dispositif administratif structuré comprenant sept directions régionales de l'éducation, 19 inspections de l'enseignement secondaire général, 64 inspections du préscolaire et du primaire ainsi que sept inspections techniques régionales de la formation professionnelle.

À cet ensemble s'ajoute l'Inspection générale de l'éducation qui mobilise 62 inspecteurs généraux chargés du contrôle, du suivi-évaluation et de l'accompagnement des politiques éducatives.

Cette architecture constitue un outil essentiel pour améliorer la gouvernance du secteur. Son efficacité repose toutefois sur la qualité du suivi de terrain, l'identification rapide des difficultés et la capacité à transformer les informations recueillies en décisions opérationnelles.

Le pari de la science, de la technologie et de l'innovation

L'un des axes les plus ambitieux présentés lors de cette session concerne le développement des filières scientifiques et technologiques.

Le programme prévoit la création de 16 collèges scientifiques et de 5 lycées scientifiques destinés à renforcer l'enseignement des disciplines STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).

Parallèlement, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de sept Centres régionaux d'innovations technologiques (CRIT) intégrant des FabLabs. À ce jour, 101 responsables de FabLabs ont déjà été déployés.

Ces infrastructures ont vocation à rapprocher les jeunes de l'innovation, de la recherche appliquée et de l'expérimentation technologique. Elles devraient contribuer à développer chez les apprenants des compétences adaptées aux exigences de l'économie moderne et aux mutations du marché de l'emploi.

Cette dynamique traduit la volonté du Togo de préparer une nouvelle génération de talents capables d'accompagner la transformation numérique et industrielle du pays.

Des enseignants davantage mobilisés pour améliorer la qualité de l'enseignement

La qualité de l'éducation dépend avant tout de la disponibilité et de la qualification des enseignants.

Dans cette perspective, 3 440 enseignants ont été recrutés, formés et déployés à travers le pays. Parmi eux figurent 304 enseignants spécialisés en mathématiques et sciences physiques pour les lycées ainsi que 200 enseignants affectés aux collèges.

Le gouvernement a également lancé 76 classes-métiers, une initiative destinée à renforcer la formation professionnelle et à faciliter l'acquisition de compétences pratiques directement liées aux besoins du marché du travail.

Ces mesures témoignent de la volonté des autorités d'améliorer l'encadrement pédagogique tout en favorisant une meilleure adéquation entre formation et employabilité.

Des infrastructures scolaires en forte progression

L'investissement dans les infrastructures demeure l'un des principaux leviers d'amélioration de l'offre éducative.

Selon les données présentées, 427 nouvelles écoles ont été créées et 1 421 salles de classe durables construites.

Ces réalisations contribuent à réduire les déficits en infrastructures, à améliorer les conditions d'apprentissage et à absorber l'augmentation des effectifs scolaires.

Au-delà de la seule construction, les autorités entendent promouvoir des établissements mieux équipés, disposant notamment de mobilier adéquat, d'un accès à l'eau potable, de systèmes d'assainissement et d'un entretien régulier des bâtiments.

L'objectif est de garantir des espaces d'apprentissage sûrs, fonctionnels et adaptés aux besoins des élèves comme des enseignants.

Le dialogue social au cœur des réformes

La session a également mis en évidence les efforts entrepris pour améliorer les conditions du personnel éducatif.

Un mémorandum d'entente d'une durée de cinq ans a été signé entre les parties concernées. Dans le même temps, trois gratifications ont été versées en 2026 et un processus de régularisation administrative a été engagé.

Ces mesures traduisent l'importance accordée au dialogue social et à la valorisation des acteurs du système éducatif.

Les enseignants demeurent en effet les premiers artisans de la réussite des réformes. Leur motivation, leur stabilité professionnelle et leurs conditions de travail influencent directement la qualité des apprentissages.

Transformer les investissements en résultats durables

Les indicateurs présentés à Lomé reflètent des progrès significatifs dans plusieurs domaines : extension de l'offre éducative, développement des infrastructures, renforcement du corps enseignant, promotion des filières scientifiques et amélioration de la gouvernance du secteur.

Cependant, la performance d'un système éducatif ne se mesure pas uniquement au nombre d'établissements construits ou aux effectifs scolarisés.

Elle repose également sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, la réduction des inégalités territoriales, les taux de réussite scolaire, la qualité des apprentissages et la capacité des jeunes à poursuivre leur parcours académique ou professionnel dans de bonnes conditions.

Le véritable défi consiste désormais à transformer les investissements engagés en résultats concrets et durables pour les apprenants.

Une ambition nationale pour la jeunesse togolaise

Le bilan présenté lors de cette première session ordinaire de 2026 témoigne des efforts continus déployés par l'État togolais et ses partenaires pour moderniser et consolider le système éducatif national.

Entre expansion de l'offre scolaire, renforcement des capacités humaines, promotion de l'innovation technologique et amélioration des infrastructures, le Togo pose progressivement les bases d'une école plus performante et davantage tournée vers les exigences du XXIe siècle.

L'enjeu est désormais de faire de chaque investissement éducatif un véritable facteur de réussite, d'inclusion et de prospérité. Car c'est de la qualité de la formation offerte aujourd'hui que dépendra la capacité du pays à former une jeunesse compétente, innovante et pleinement engagée dans le développement national.

Germain POULI

Suppression du CAP :

LE TOGO OUVRE UNE NOUVELLE ERE POUR LA PROFESSIONNALISATION DU METIER D'ENSEIGNANT

Près d'un demi-siècle après son instauration, le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) tire sa révérence dans le système éducatif togolais. À travers cette réforme majeure, les autorités éducatives entendent adapter la formation des enseignants aux exigences contemporaines de l'école, en privilégiant des parcours professionnalisants plus complets, fondés sur la maîtrise des compétences pédagogiques, scientifiques et numériques. Une évolution qui traduit la volonté du gouvernement de renforcer durablement la qualité de l'enseignement et de mieux préparer les éducateurs aux défis de demain.

Suppression du CAP : le Togo ouvre une nouvelle ère pour la professionnalisation du métier d'enseignant

Le système éducatif togolais franchit une étape importante dans son processus de modernisation. Par arrêté n°320/MEN/CAB/SG/DExCC signé le 23 octobre dernier, le ministre de l'Éducation nationale a décidé de supprimer les examens du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), un dispositif qui structurait l'accès à la profession enseignante depuis près de cinquante ans.

Loin d'être une simple réforme administrative, cette décision s'inscrit dans une transformation plus profonde de la politique de formation des enseignants. Elle traduit la volonté des pouvoirs publics de faire évoluer le métier vers des standards de qualification plus élevés, adaptés aux réalités de l'école du XXIe siècle.

Une réforme qui préserve les acquis

Face aux interrogations suscitées par cette mesure, le ministère de l'Éducation nationale se veut rassurant. Le Secrétaire général du département a précisé que la réforme concerne exclusivement le Certificat d'Aptitude Pédagogique et ne doit pas être confondue avec le Certificat d'Aptitude Professionnelle délivré dans les filières techniques.

Il a également souligné que les enseignants déjà titulaires du CAP, qu'il s'agisse du premier ou du deuxième degré, conservent l'intégralité de leurs droits acquis. Leur statut, leur carrière et leurs perspectives d'évolution professionnelle demeurent inchangés.

Cette précision vise à lever toute ambiguïté et à rassurer un corps enseignant dont plusieurs générations ont construit leur parcours professionnel autour de ce certificat.

Un dispositif né des besoins d'une école en expansion

Pour comprendre la portée de cette réforme, il faut revenir au contexte de naissance du CAP. À la suite de la grande réforme éducative engagée par l'ordonnance du 6 mai 1975, le Togo a connu une forte expansion de la scolarisation. Cette démocratisation de l'enseignement a entraîné une augmentation rapide des effectifs d'élèves et, par conséquent, un besoin croissant en enseignants.

À l'époque, les capacités de formation des structures spécialisées demeuraient limitées. L'École normale supérieure et les écoles normales ne pouvaient fournir suffisamment d'enseignants pour répondre à la demande nationale.

C'est dans ce contexte qu'a été adopté, en avril 1978, le dispositif du Certificat d'Aptitude Pédagogique. Celui-ci permettait notamment aux titulaires du BEPC d'intégrer progressivement la profession enseignante à travers le Certificat élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP), puis le CAP.

Pendant plusieurs décennies, ce mécanisme a joué un rôle déterminant dans l'extension du système éducatif national et dans la couverture des besoins en personnel enseignant.

Des exigences nouvelles pour l'école d'aujourd'hui

L'évolution des pratiques pédagogiques, l'introduction des technologies numériques et les nouvelles attentes en matière de qualité de l'enseignement ont progressivement conduit à repenser ce modèle.

Aujourd'hui, le recrutement des enseignants repose sur un niveau académique plus élevé. Les futurs enseignants sont désormais recrutés à partir du baccalauréat et suivent une formation initiale professionnelle pouvant aller de deux ans pour le premier degré à cinq ans pour certaines spécialités du secondaire.

Cette orientation reflète une conviction forte : l'enseignement est un métier qui exige une préparation approfondie, combinant connaissances disciplinaires, compétences pédagogiques et maîtrise de nouveaux outils professionnels.

Des institutions de formation désormais mieux structurées

Cette évolution a été rendue possible grâce au renforcement des capacités nationales de formation.

Le Togo dispose aujourd'hui de plusieurs établissements spécialisés capables de former les futurs enseignants en nombre et en qualité. Il s'agit notamment de l'École normale supérieure d'Atakpamé, de l'Institut national des sciences de l'éducation de l'Université de Lomé, de l'ISPO de l'Université de Kara ainsi que des écoles normales de formation des professions de l'enseignement implantées dans les différentes régions.

Ces structures délivrent désormais des diplômes professionnels tels que la Licence professionnelle d'enseignement ou encore le Diplôme de professeur d'école, appelés à remplacer progressivement les anciens certificats pédagogiques.

Une approche centrée sur les compétences

La réforme introduit également une nouvelle philosophie de la titularisation des enseignants.

Désormais, l'évaluation ne repose plus sur la réussite à un examen professionnel distinct, mais sur la validation des compétences acquises au cours de la formation et démontrées dans l'exercice du métier.



À partir de l'année scolaire 2026-2027, plusieurs compétences stratégiques seront particulièrement valorisées : la maîtrise des outils numériques, l'utilisation des technologies éducatives dans les pratiques pédagogiques, la capacité à conduire et encadrer des expérimentations scientifiques, l'accompagnement individualisé des apprenants, la prise en charge des difficultés d'apprentissage et le travail collaboratif avec les familles et les équipes éducatives.

L'enseignant est ainsi appelé à devenir non seulement un transmetteur de savoirs, mais également un accompagnateur de parcours, un facilitateur d'apprentissage et un acteur clé de la réussite scolaire.

Le numérique et l'innovation au cœur du métier

Cette nouvelle vision du métier traduit les mutations profondes de l'école contemporaine. Dans un environnement de plus en plus connecté, les compétences numériques deviennent indispensables. Les enseignants doivent être capables d'accéder aux ressources pédagogiques en ligne, de collaborer avec leurs collègues, de suivre les performances des apprenants et d'intégrer efficacement les technologies dans leurs méthodes d'enseignement.

Parallèlement, le développement de l'enseignement scientifique et technique exige de nouvelles aptitudes en matière d'expérimentation, d'innovation et d'encadrement pédagogique.

La réforme s'inscrit donc dans une dynamique plus large de modernisation de l'école togolaise.

Un hommage aux générations d'enseignants formées sous l'ancien système

Si le CAP disparaît, son histoire et sa contribution à l'édification du système éducatif demeurent.

Le ministère de l'Éducation nationale a tenu à saluer l'engagement des milliers d'enseignants qui ont obtenu ce certificat et qui ont contribué, pendant plusieurs décennies, à former des générations de Togolais.

Leur expérience, leur savoir-faire et leur dévouement restent des atouts majeurs pour l'école togolaise, qui continue de s'appuyer sur leurs compétences pour accompagner les nouvelles générations d'enseignants.

Une réforme tournée vers l'avenir

Au-delà de la suppression d'un examen professionnel historique, cette réforme symbolise avant tout l'entrée du Togo dans une nouvelle étape de professionnalisation du métier d'enseignant.

En privilégiant une formation initiale qualifiante, l'acquisition de compétences diversifiées et l'adaptation aux exigences pédagogiques contemporaines, les autorités éducatives ambitionnent de renforcer durablement la qualité de l'enseignement.

L'objectif est clair : former des enseignants mieux préparés, plus polyvalents et davantage capables de répondre aux défis éducatifs d'un monde en constante évolution.

Car dans un contexte où le capital humain constitue l'un des principaux leviers du développement national, investir dans la qualité de la formation des enseignants revient à investir directement dans l'avenir de la jeunesse togolaise et dans la construction d'une école toujours plus performante, inclusive et innovante.

Gerard EYOU



TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Komla YAWO
Marcel A. SOGLO
Londou KAWANA
Patrick Nima
Pégy
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aissata TOURE
SECRÉTARIAT
Micheline MENSAH
INFOGRAPHIE
Alex KPATIDE (91 77 29 94)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tél: 22 36 18 56
02 BP 20061 LOME
Adresse
585, Avenue du Grand Séminaire
Hédzranawoé face Ets VINS D'ITALIE
Tél: 22 61 12 19 / 22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail: gpoulie@yahoo.fr
Tirage
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE
RAD GRAPHIC SARL U


27 NOV
13 DEC
2026
21e ÉDITION
FOIRE
INTERNATIONALE
DE LOME
Foire de toutes les opportunités
Thème
Lomé, Hub du commerce et des investissements en Afrique
LOMÉ
IBDA STUDIO
+1300 Exposants
+800.000 Visiteurs
900.000 m² d'Espace
EXPOSITIONS
RENCONTRES B2B
FORMATIONS
DIVERTISSEMENTS
CETEF TOGO-2000
+228 91207070 | 99207070 | 79500000
www.cetef.tg
cetef